



DROIT DU TOURISME

Cette fiche propose des sources d'informations dans le domaine du droit du tourisme.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Textes de référence français
2. Encyclopédies et dictionnaire
3. Principaux manuels et traités
4. Revues
5. Bases de données
6. Portails institutionnels
7. Veille & blogs
8. Centres de recherche

1. Textes de référence français

- Code du tourisme sur [Legifrance](#)
- Code du tourisme. Dalloz, mis à jour tous les ans (également disponible sur les Bases Dalloz.fr et Dalloz Bibliothèque)

2. Encyclopédies et dictionnaire

- Sous la dir. de Blandine GRUAU. Lamy transport et tourisme par autocar (partie 5 sur l'organisation des voyages)
- Sous la dir. de Philippe DELEBECQUE. Jurisclasseur Transport

3. Principaux manuels et traités

- LACHIEZE, Christophe. Droit du tourisme. 2^e éd. Paris : Lexis Nexis, 2020
- JEGOUZO, Laurence. Droit du tourisme. 2^e éd. Paris : L.G.D.J., 2018
- BRETON, Jean-Marie. Droit du tourisme. Paris : Gualino, 2021

4. Revues

[Juris tourisme](#), le mensuel des acteurs du tourisme & des loisirs aux éditions Juriséditions (ISSN 2108-0968) (ancienne revue " Tourisme et droit"), disponible sur la base Dalloz depuis 1998.

[Revue Droit et pratique du Tourisme](#), édition Eska (2726-8047)

5. Bases de données

- [Lamyline](#)
- [Lexis360](#)
- Dalloz

6. Portails institutionnels



Atout France, agence de développement touristique de la France



Organisation Mondiale du Tourisme, agence de l'ONU

7. Veille & blogs

- Rubrique **Tourisme** sur actu-juridique.fr
- **Blog** de maître Valérie Augros

8. Centres de recherche

- Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme (Paris 1 Sorbonne), l'**IREST**
- Sorbonne Études et Recherche en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme (Paris 1 Sorbonne), le **SERDEAUT**.

Fiche mise à jour par Céline BROUSSEY (Bibliothèques de l'Université Toulouse 1 Capitole) en juin 2022

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).